

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.JOUR/896 28 December 2011

FRENCH

Original: ENGLISH

Présidence : Lituanie

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT (896ème séance plénière)

1. <u>Date</u>: Mercredi 28 décembre 2011

Ouverture: 10 heures Clôture: 10 h 05

2. <u>Président</u>: Ambassadeur R. Norkus

3. <u>Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés</u>:

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT

DU COORDONNATEUR DES PROJETS DE L'OSCE

EN OUZBÉKISTAN

Président

<u>Décision</u>: Le Conseil permanent a adopté la Décision No 1029

(PC.DEC/1029) sur la prorogation du mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. <u>Prochaine séance</u>:

À annoncer



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.DEC/1029 28 December 2011

FRENCH

Original : ENGLISH

896ème séance plénière

PC Journal No 896, point 1 de l'ordre du jour

DÉCISION No 1029 PROROGATION DU MANDAT DU COORDONNATEUR DES PROJETS DE L'OSCE EN OUZBÉKISTAN

Le Conseil permanent

Décide de proroger le mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan jusqu'au 31 décembre 2012.